



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 21 septembre 2020 le règlement suivant :

N° 1195-2020 Règlement sur le programme rénovation Québec – Ville de Rimouski – programmation 2020-2021

Ce règlement a été approuvé par la Société d'habitation du Québec, le 2 octobre 2020.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT

La greffière
Monique Sénéchal